

Séance du 05/03/2020

Date de convocation : 28/02/2020

L'an deux mil vingt, et le cinq du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 06/03/2020

**Présents** : Frédéric CHAPUIS, Ludovic BRENOT, Armand FALVO, Éric FAUCHON, Stéphanie JUPILLE, François MAILLOT, Alexandre ORMAUX.

**Absents** : Christophe GUICHARD ayant donné pouvoir à Ludovic BRENOT, Marie PASCAL

M Ludovic BRENOT a été élu secrétaire.

## **2020-12**

### **Objet : Approbation des Comptes de gestion 2019 (communal – eau et assainissement – lotissement)**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la l'unanimité:**

Approuve les comptes de gestion Communal, eau et assainissement et lotissement du trésorier municipal pour l'exercice 2019 Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **2020-13**

### **Objet : Vote des comptes administratifs 2019 (communal et lotissement)**

Sous la présidence de M Alexandre ORMAUX adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	189 035,63	G	186 253,45
	Section d'investissement	B	106 914,96	H	142 619,16
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	204 967,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	56 370,77 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>352 321,36</b>	= G+H+I+J	<b>533 839,90</b>

Hors de la présence de M Frédéric CHAUPUIS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2019.

Sous la présidence de M Alexandre ORMAUX adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif lotissement communal 2019 qui s'établit ainsi :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	56 561,98 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	39 365,25 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>39 365,25</b>	= G+H+I+J	<b>56 561,98</b>

Hors de la présence de M Frédéric CHAUPUIS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement communal 2019.

**2020-14****Objet : Ouverture de crédits en section investissement du budget primitif communal 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'ouverture de crédits en section d'investissement pour les opérations suivantes :

- **Chapitre 20 Article 2031 : facture SOLIHA (frais d'études d'avant-projet sommaire réhabilitation d'une maison de centre de village) : 5450 €**

## **2020-15**

### **Objet : Subvention à l'Association les Chaux du Coq**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention, de 951.62 € à l'Association « les Chaux du Coq », pour l'animation de la manifestation de Noël.

## **2020-16**

### **Objet : Eau et assainissement : signature du procès-verbal de mise à disposition des équipements et matériel de la commune à la CCPR**

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'arrêté Préfectoral N°70-2018-10-08-011 du 8 octobre 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays Riolais pour la prise de compétences eau et assainissement, il y a lieu d'intégrer l'actif et le passif des réseaux d'eau et d'assainissement de la Commune mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays Riolais qui détient cette compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme.

Le Maire  
Frédéric CHAPUIS